

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 novembre 2013

Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

Déclaration du groupe des associations

La rédaction d'une loi d'orientation et de programmation sur la politique de développement et de solidarité internationale était une revendication soutenue depuis longtemps par l'ensemble des associations et fondations réalisant des projets à l'étranger. Nous nous réjouissons donc de son élaboration, qui intervient dans la continuité des Assises du développement.

Par cet acte inédit, la France manifeste sa volonté de donner un cadre pérenne à sa politique de développement et de solidarité internationale, en exprimant une vision stratégique et ordonnée de ses objectifs, priorités et moyens d'intervention. Au-delà des enjeux de développement durable et de lutte contre la pauvreté, rappelons que la finalité première de cette politique sera de faire émerger des programmes d'action publique de qualité dans les pays bénéficiaires pour y générer les conditions d'une future autonomie politique et économique.

Adhérent à l'ensemble des commentaires de l'avis, le groupe des associations souhaite plus particulièrement insister sur trois éléments. En premier lieu, les politiques de développement ne pourront réussir que si elles s'organisent autour d'une coopération multi-acteurs en prenant appui sur les acteurs locaux. Syndicats, entreprises, associations, coopératives, organisations agricoles, collectivités territoriales sont ainsi concernés.

De manière générale, l'exercice d'une gouvernance partagée dans la conception et l'application de ces politiques est une nécessité majeure. La recherche d'une plus grande cohérence entre la politique de développement et les autres politiques susceptibles d'impacter les pays récipiendaires offre un cadre d'action incontournable. Le renforcement du rôle des organisations internationales et une meilleure convergence des politiques entre l'Union Européenne et ses États-membres iraient dans ce sens.

Surtout, nous attendons du Conseil national du développement et de la solidarité internationale annoncé qu'il assure une meilleure coordination interministérielle dans le but d'une plus grande cohérence des politiques françaises en matière d'aide au développement. Soulignons que la décision de mettre en place ce Conseil national suscite beaucoup d'espairs au sein du monde associatif concernant l'amélioration du cadre de dialogue entre l'État et la société civile.

Notre deuxième point porte sur les exigences en matière de transparence de l'aide et de suivi de la politique de développement. Il nous semble nécessaire d'assurer une plus grande traçabilité de l'aide, passant par la réduction du nombre d'intermédiaires financiers. Il nous paraît également fondamental que la politique d'aide au développement fasse l'objet d'une évaluation fondée sur une

série d'indicateurs. Aussi, rejoignons-nous la recommandation d'associer le CESE au choix de ces instruments de mesure, en concertation avec le CNDI.

Enfin, nous regrettons que de nombreuses préconisations spécifiques aux ONG dans l'avis du CESE de février dernier n'aient pas été reprises dans ce projet de loi. Qu'elles mènent des actions d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, ou de défense des droits humains, les ONG françaises font face à des fonds propres insuffisants et à un manque de visibilité sur leurs dotations budgétaires. C'est pourquoi, nous réaffirmons la nécessité d'une programmation pluriannuelle des crédits qui leur sont destinés et d'une sécurisation du régime fiscal des dons privés.

Le groupe des associations a voté l'avis.